



est membre du



et de la



## UTOP VÉLO

*Utop Vélo, c'est l'association dédiée à la promotion de l'usage du vélo en ville, à La Ciotat et Ceyreste !*

Association Loi 1901 n°A-9-NH6CSHM8XB  
utopvelo.fr

Adresse postale :  
28 impasse des Coquelicots  
13600 La Ciotat

à

**Monsieur le Maire**

Hôtel de Ville de La Ciotat  
Rond-point des Messageries  
Maritimes  
13600 La Ciotat

Copies:

Métropole Aix-Marseille Provence  
Conseil Départemental des  
Bouches-du-Rhône  
RAMDAM  
AF3V  
Collectif Droits du Piéton Marseille  
Presse et médias locaux

La Ciotat, le 11 mai 2020

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

**Objet : aménagements temporaires pour favoriser les déplacements à vélo et à pied dans le contexte de la crise du Covid-19**

Monsieur le Maire,

Le 20 avril 2020, nous vous avons envoyé un courrier présentant nos propositions pour réaliser des aménagements temporaires en vue de favoriser les déplacements à vélo et à pied, dans le contexte de la crise du Covid-19. Sans réponse de votre part et sans signe d'activité concrète des collectivités concernées (Ville, Métropole et Département) en ce qui concerne La Ciotat, nous souhaitons par la présente renouveler notre demande d'action en ce sens et améliorer nos premières propositions.



est membre du



et de la



De nombreuses collectivités en France ont mis en place des aménagements pour favoriser les modes de déplacements actifs ou sont en train de le faire, c'est le cas d'Aix-en-Provence (13 km de pistes cyclables), Nice (30 km) mais aussi Aubagne. En effet, au delà de leurs effets positifs déjà reconnus (santé, qualité de vie, environnement, économies, efficacité...) **la marche à pied et le vélo s'avèrent également très utiles dans la lutte contre la propagation des maladies grâce à la distanciation physique et au faible encombrement de la voie publique qu'ils permettent.** Le gouvernement promeut lui-aussi ces modes de déplacements dans le cadre de son Plan Vélo et la Métropole a annoncé être favorable aux aménagements provisoires notamment pour éviter la promiscuité liée aux transports en commun et la congestion du trafic automobile.

D'un point de vue technique, vous pourrez certainement compter sur le support des services publics dédiés et notamment sur celui du Cerema, établissement public chargé du soutien aux collectivités sur la voirie et l'urbanisme, qui a déjà publié des guides méthodologiques et techniques pour une mise en place rapide. Nous avons limité nos propositions à des aménagements réalisables immédiatement sans travaux. Seule l'implantation de signalisation temporaire et la prise d'arrêté municipal de circulation nous paraissent nécessaires. Nous ne doutons pas de la capacité de la Ville à assurer la coordination avec les autres autres échelons de l'action publique territoriale en matière de voirie et déplacements (Métropole et Département).

A la demande d'habitants, nous avons complété nos propositions notamment à l'Est de la ville. Vous noterez qu'il s'agit de propositions ouvertes : nous sommes à votre disposition pour en discuter et échanger sur les meilleures options possibles pour une mise en place efficace et rapide.

**Dans ce cadre, l'association Utop Vélo vous propose huit actions totalisant 15 kilomètres d'aménagements provisoires :**

**1/ Création de pistes cyclables temporaires entre le collège Virebelle et le rond-point de la Locomotive (chemin du Puits de Brunet et avenue Caporal Chef Alain Duruy / D141).** Cet axe de circulation en 2 fois 2 voies dessert les établissements scolaires et les centres commerciaux, actuellement les aménagements cyclables sont quasiment inexistantes (150 m sur 1 500 m linéaires).

Longueur de l'aménagement proposé: 1 500 mètres.

**2/ Création de pistes cyclables et cheminements piétons temporaires entre le rond-point du casino Plein air et le rond-point de l'Oeil Emergence (D559, D40B).** Cet axe important, de 1 250 m de long en 2 fois 2 voies très larges sans trottoirs ni aménagement cyclable sur un profil de 18m de large, est très emprunté par les personnes travaillant aux zones Athélia et se rendant aux points de covoiturage pour prendre l'autoroute. Il donne accès non seulement à des entreprises mais aussi à des services publics (Poste, centre d'examen du permis de conduire...), des professionnels de santé et des commerces ouverts aux particuliers. De plus cette section de la D559 fait partie de



est membre du



et de la



l'Eurovélo V65 et draine un nombre croissant de cyclistes pratiquant pour le tourisme et le loisir.

Longueur de l'aménagement proposé: 3 500 mètres.

**3/ Création de pistes cyclables temporaires entre l'avenue Mireille et le rond-point de Ste Marguerite, le long de l'avenue Pierre Rovarch / D559.** Cet axe urbain important en 2 fois 2 voies larges sur un profil total entre 12 et 20 m ne comporte pas d'aménagement cyclable. Il dessert notamment les établissements scolaires. De plus cette section fait partie de l'Eurovélo V65 et draine un nombre croissant de touristes à vélo et de cyclistes pratiquant pour le loisir.

Longueur de l'aménagement proposé: 2 800 mètres.

**4/ Réouverture de la voie verte "Voie Douce",** fermée par arrêté municipal le 19 mars jusqu'à "disparition du risque". En effet, cette voie de circulation constitue un axe majeur de circulation cycliste et piétonne utilitaire, notamment pour le personnel de l'hôpital, pour les établissements scolaires et les infrastructures sportives. Sa largeur permet les déplacements cyclistes et piétons bidirectionnels en respectant la distanciation. Il est à noter que **les 16 dispositifs anti-accès motorisés existants constituent des obstacles à la circulation** (ils sont non conformes aux recommandations du Cerema) et **peuvent provoquer des files d'attente et des contacts mains-surfaces contaminants**. Nous renouvelons donc notre demande concernant le retrait de ces dispositifs anti-accès motorisés ou le maintien des barrières en position ouverte.

Longueur de l'aménagement: existant, non comptée dans le total des propositions.

**5/ Création de pistes cyclables et cheminement piétons temporaires entre Fontsaïnte et le Liouquet jusqu'au Var, avec 5 passages protégés, le long de la D559.** Cet axe urbain important en 3 voies larges sur un profil total entre 12 et 20 m ne comporte pas d'aménagement cyclable et pas de trottoirs. Sa conception (voies larges, bretelles d'accélération) incite à la vitesse. Il dessert notamment les zones d'habitation du Baguier, du Liouquet, des Plaines Baronnes et également les campings Homair et Les Oliviers qui peuvent accueillir une population temporaire très importante et circulant à vélo (délaissant ainsi le centre ville de La Ciotat au profit de la zone commerciale de Saint Cyr-Les Lecques plus facilement accessible par une piste cyclable sur le territoire de Saint-Cyr).

Les aménagements cyclables et piétons sont inexistantes sur cet axe, et le croisement du flux de véhicule est quasiment impossible ou très dangereux, et ce malgré la récente baisse des vitesses maximales autorisées. De plus cette section fait partie de l'Eurovélo V65 et draine un nombre croissant de touristes à vélo et de cyclistes pratiquant pour le loisir.

Longueur de l'aménagement proposé: 6 000 mètres.



est membre du



et de la



**6/ Création d'un double-sens cyclable et cheminement piétons élargi temporaires avenue Fernand Gassion**, dans le sens de la montée. Il s'agit d'un axe majeur pour l'accès de / vers le centre-ville. L'absence de double-sens cyclable oblige les cyclistes à un long détour de 640 mètre supplémentaires par l'avenue Louis Crozet - souvent saturé de véhicules motorisés. Les trottoirs de cette voie très fréquentée sont étroits, souvent inférieurs à un mètre de large. Les piétons ne pourront pas s'y croiser ou se doubler en respectant les règles de distanciation physique sans élargissement temporaire.

Par ailleurs, la vitesse maximale devrait être abaissée de 50 km/h à 30 km/h sur cette voie très fréquentée.

Longueur de l'aménagement proposé: 320 mètres.

**7/ Création de pistes cyclables et de cheminement piétons temporaires sur l'avenue Guillaume Dulac, entre l'intersection Sublila / Bodin et le Rond-Point du Parc du Domaine de la Tour.** Cette axe de circulation majeur de La Ciotat dessert les établissement scolaires, le nouveau Parc, le Casino Pleinair et sert de trait d'union entre les quartiers situés de part et d'autre de la D559. Actuellement, cette section n'est pas équipée d'aménagements cyclables ni de trottoirs. La vitesse élevée et le mauvais état des bas-côté rendent la circulation cycliste et piétonne très problématique. Les voies larges et le profil total de 10 mètres de large permettent l'installation temporaire de dispositifs pour protéger les pistes cyclables et les cheminements piétons.

Longueur de l'aménagement proposé: 1 100 mètres.

**8/ Création de pistes cyclables et de cheminement piétons temporaires sur la route de Ceyreste (D3, notée avenue Guillaume Dulac ou Joseph Roumanille selon les plans) entre l'ancienne gare de Ceyreste (Voie Douce) et l'intersection avec le chemin du Pareyraou (avant le pont de l'autoroute).** Cet axe reliant La Ciotat et Ceyreste est maintenant au coeur d'une zone d'habitation dense. Il n'est équipé ni d'aménagements cyclables ni de cheminements piétons, et les vitesses constatées sont parfois très élevées. Les voies larges et le profil total de 10 mètres de large permettent l'installation temporaire de dispositifs de protection des pistes cyclables et des cheminements piétons pour assurer une continuité entre Ceyreste et la Voie Douce.

Longueur de l'aménagement proposé: 480 m



est membre du



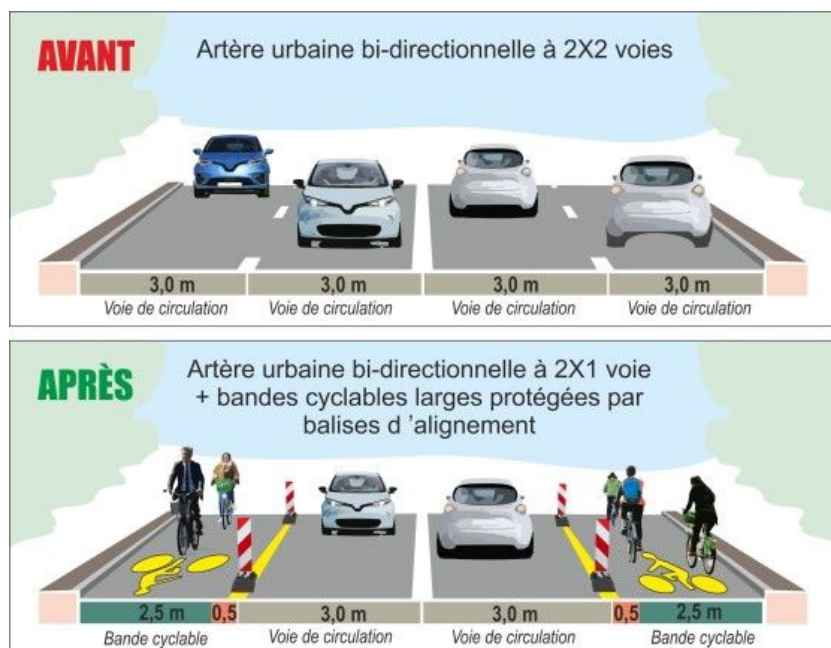
et de la



### Cartographie:



Dispositif typique préconisé par le Cerema:





est membre du



et de la



Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Pour Utop Vélo,  
Olivier Moline

Contact: 06 13 31 20 13 / [contact@utopvelo.fr](mailto:contact@utopvelo.fr)